

Commission de Réforme des Hautes-Pyrénées, son univers impitoyable !

Commission de Réforme, késako ? Il s'agit d'une instance départementale qui donne obligatoirement un avis, avant que l'administration ne se prononce, sur l'octroi ou le renouvellement des congés pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions, la reconnaissance et la détermination du taux de l'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation d'invalidité temporaire, la réalité des infirmités résultant d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle, la mise à la retraite pour invalidité, etc.

Bref, **cette commission se prononce sur des situations de sérieuses à très graves, d'agents parfois en grande détresse**. Et on serait en droit d'attendre d'une telle instance, qu'elle se déroule dans des conditions respectueuses des règles en vigueur et qu'elle prenne des décisions équilibrées d'un département à l'autre. Ce qui, selon différentes organisations syndicales, est loin d'être le cas ! D'autant qu'il semble s'agir d'une spécificité des Commissions de Réforme des Hautes-Pyrénées (comme du Comité Médical Départemental d'ailleurs)...

La dernière commission (qui s'est tenue pendant les vacances...) dans laquelle j'ai dû siéger n'a pas dérogé à la «règle». Comme d'habitude, il a été **très difficile de remplir le rôle de représentant des personnels**. La seule information dont on dispose est le nom de l'agent concerné, mais aucun numéro de téléphone, adresse mail ou quelque moyen que ce soit pour le contacter, et avoir son avis sur le dossier ! De plus **les collègues dont le dossier est traité ne connaissent pas forcément les enjeux de cette commission, quand elle va siéger et qui les représentera... Difficile de faire valoir ses droits dans ces conditions !** Tout se passe comme **si les représentants des personnels étaient présents pour entériner une décision prise en amont**, dans un autre lieu, entre experts médicaux.

Nous dénonçons aussi chaque fois **les délais que nous considérons comme abusifs**, en comparaison avec les autres départements, d'autant plus que les conséquences peuvent être lourdes pour les collègues concernés (passage à mi-traitement, etc.). C'est pourquoi nous avons adressé un courrier de protestation à la Rectrice et à la Préfète.

Je tiens à ajouter que **nous essayons toujours de remplir notre rôle avant, pendant et après ces commissions**. Pourtant cette vision des choses ne semble pas partagée par tous. En effet, sur les deux représentants des personnels devant siéger, j'ai été seul dans cette commission. La chaise du représentant d'un syndicat "réformiste" est restée désespérément vide. Comme chaque fois.

Marc Poulou, représentant les Certifiés en Commission de Réforme dans le 65

Les retraité.e.s : ni privilégié.e.s, ni assisté.e.s

Nous étions environ 500 à nous rassembler le 15 mars place de Verdun à Tarbes à l'appel des organisations du «groupe des neuf» (CGT, CGC, FSU, FGR/FP, LSR...) et de l'UNSA pour protester contre la baisse des pensions engendrée principalement par l'augmentation de 1,7 pt de la CSG. Cette nouvelle baisse s'ajoute à une liste déjà longue de diminution du pouvoir d'achat des retraité.e.s (CASA, suppression de la ½ part fiscale pour veuf.ve.s, fiscalisation de la majoration familiale, blocage des pensions pendant 4 ans). Alors qu'arrivent les augmentations du gaz, du forfait hospitalier, des complémentaires santé, etc..., la pension sera à nouveau gelée en 2018.

Nous demandons d'autres choix budgétaires : les mesures fiscales en faveur des plus fortuné.e.s représentent un déficit de 4,5 milliards d'euros pour l'État. Le gouvernement organise le déficit budgétaire pour imposer la rigueur et l'austérité au reste de la population.

Nous rappelons que la retraite n'est pas une allocation sociale, mais un droit acquis par le travail. Elle ne doit pas servir de variable d'ajustement.

Les personnels des EHPAD étaient en grève ce jour-là pour protester contre l'insuffisance des moyens qui leur sont alloués. Leur cortège nous a rejoints et nous sommes allés ensemble à la préfecture pour déposer nos revendications, bel exemple de convergence des luttes.

Monique Theulé, S1 des retraités

22 mars 2018, une manifestation réussie :

Non aux attaques du gouvernement contre la Fonction Publique

La tradition militante des Hautes-Pyrénées ne s'est pas démentie. Nous étions 6500 fonctionnaires, cheminots, retraités et étudiants dans le cortège tarbais. Près de 30 % des professeurs de l'académie de Toulouse étaient grévistes. L'AG à la Bourse du Travail a confirmé la volonté unanime de poursuivre la défense des intérêts collectifs face aux attaques d'un gouvernement pressé d'en finir avec les acquis du Front Populaire et de la Libération.

Les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ! Les évènements de mai 68 ont aussi débuté un certain 22 mars...

Sébastien Jaffiol, Snes65

Le 65 dans l'oeil du cyclone !

Le jeudi 22 mars a été un beau succès en termes de participation, il a traduit le mécontentement des agents par rapport à la manière dont est traité le service public. Dans le 65, on ne peut que constater que le déficit de services publics s'accroît : la situation de la Poste est à cet égard éclairante.

Le comité technique départemental (chiffres dans l'encadré et page 2) a été la révélation des mauvais coups de notre administration :

- suppressions de postes
- multiplication des compléments de service, avec certains inconnus des élus et nous savons par des collègues concernés que tous ne figurent pas
- non création même quand il existe 24h poste et que des collègues en carte scolaire ne resteront pas dans le département
- suppression de demi-postes de documentalistes sur cité scolaire (?) à Argelès et Lourdes (or aucun enseignant n'est nommé sur une cité scolaire)
- fermetures de classes de secondes (T. Gautier, M. Curie) ne correspondant pas à la baisse démographique même prévue par la Rectrice
- suppressions de postes dans le premier degré et fermetures d'écoles

Si un géographe a pu écrire « Paris et le désert français », on va bientôt pouvoir

écrire « Toulouse métropole et les départements désertés de la périphérie ». C'est en priorité dans les zones de montagne et les zones rurales que nos élèves ont besoin d'ouverture au monde et d'une offre riche en options. On ne peut déplorer l'arrivée massive de population dans le bassin toulousain et tout faire pour que les départements environnants soient de moins en moins attractifs. Ce n'est pas en tuant les collectivités locales et en leur supprimant des ressources qu'on va rétablir l'égalité territoriale : la suppression programmée de la taxe d'habitation (au moins pour 80% des

contribuables, les enseignants n'étant pas concernés dans leur très grande majorité) va priver les communes et les départements d'une grande partie de leurs ressources. Ces collectivités vont se trouver face à un choix simple soit trouver des ressources alternatives (augmentation de la taxe foncière, des droits de mutation) soit réduire la dépense publique (moins de travaux de voirie, d'aides sociales locales, de recrutements).

Les suppressions de postes sont un signe négatif apporté aux enseignants et aux familles qui travaillent et résident dans les Hautes-Pyrénées, l'affaiblissement programmé de la SnCF ne pourra que nuire à son désenclavement, la route (payante : autoroute) et les bus (aléatoires et coûteux en temps de trajet) ne peuvent être la réponse suffisante. C'est ce qu'ont voulu démontrer les collègues en grève le 22 mars au-delà des revendications qui nous concernent plus directement comme la transformation du bac et les effets délétères de la réforme des collèges.

Catherine Gourbier, Secrétaire départementale du Snes65

Le CTSD en quelques chiffres

Compléments de service: 123 (contre 113 en 2017)

Suppressions de postes 24 et créations 5 : soit 19 postes de moins dans le département (cf page 2).

Élèves prévus : - 97 dans le département, mais + 12 en collèges pour 15 665 élèves.

Seuil 30 élèves en collège (hors ULIS) et 35 en lycée

Bilan: 7 votes contre (FSU, CGT, UNSA) et 2 refus de vote (SGEN).

Moralité: l'Inspecteur d'Académie se moque des besoins des élèves, des personnels et du 65 et va au-delà des demandes de fermetures de la Rectrice.

TARBES PPDC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le
28 mars 2018

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Informations sur les postes dans le 65
- Page 3 : Le Snes65 au congrès académique / Stage "L'école du numérique"
- Page 4 : Commission de Réforme / Les retraités.e.s / Manif du 22 mars

SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer

65 000 TARBES

Tél. 05 62 34 38 24

Courriel:

snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:

Marc Poulou

CPPAP: n° 0918 S 08025

ISSN : n°1956-2179

Imprimé au Siège

Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n° 58 - mars 2018

Suppressions de postes dans les collèges du 65

Maths : clg Argelès
Lettres classiques : clg Lannemezan
Histoire géographie : clg Lannemezan
Technologie : clg Lannemezan
EPS : clg Lannemezan
Lettres Modernes : clg La Serre de Sarsan Lourdes
Histoire Géographie : clg La Serre de Sarsan Lourdes
EPS : clg Luz
Arts Plastiques : clg Pierrefitte
EPS : clg Pyrénées Tarbes
Lettres Modernes : clg Victor Hugo Tarbes
Technologie (PEGC) : clg Victor Hugo Tarbes
Lettres Modernes : clg Vic
Technologie : clg Vic
CAPPEI : clg Vic

Créations de postes dans les collèges du 65

Physique Chimie : clg Bagnères
CAPPEI : clg Paul Eluard (enseignement inclusif)
Certifié de Technologie : clg Victor Hugo Tarbes

Physique Chimie : clg Voltaire Tarbes

Bilan en collège : 15 suppressions et 4 créations, soit - 11 postes.

Suppressions de postes dans les lycées du 65

Anglais : lycée Argelès
Espagnol : lycée Argelès
SII ing mécanique Lycée Bagnères
SII ing el lycée Bagnères
SII ing mécanique Lycée Dupuy
Tarbes Histoire Géographie : lycée T Gautier Tarbes
Physique Chimie : lycée T Gautier Tarbes
SVT : lycée T Gautier Tarbes
Eco Gest Finances : lycée Vic

Créations de postes dans les lycées du 65

Maths : lycée Argelès
Bilan : 9 suppressions en lycée et 1 créations en lycée, soit - 8 postes en lycée
Bilan collèges et lycées : 24 suppressions et 5 créations, soit -19 postes.

Demandes de créations de postes Spécifiques Académiques, sous réserves accord CTA

SPEA Technologie : clg Lannemezan
SPEA EPS : clg Luz
SPEA Espagnol : lycée Argelès bachibac
SII ing EL : lycée Bagnères BTS
Arabe avec complément FLE création de la classe UPE2A au lycée T.
Gautier Histoire géographie : dnl anglais au lycée T.Gautier
Eco Gest Finances lycée Vic BTS

Bilan : 7 créations, dont 6 ne sont que des transformations de postes supprimés en collèges et lycées, et autant de postes soustraits au Mouvement

Poste spécifique national SPEN

Sciences physiques en classe préparatoire au lycée T.Gautier (supprimé en poste chaire)

Postes affichés vacants dans SIAM sur le 65

Education

LP Sixte Vignon Aureilhan
Collège Desaix Tarbes
Collège Victor Hugo Tarbes

Documentation

Collège Eluard Tarbes (1/2 service ou 1 mi-temps au Lycée T Gautier)

Lettres classiques

Lycée T Gautier Tarbes
Lycée Mendès France Vic

Lettres Modernes

Lycée T Gautier Tarbes

Anglais

Lycée Michelet Lannemezan
Collège Massey Tarbes
Collège Pyrénées Tarbes

Espagnol

Lycée Billères Argelès
Collège Voltaire Tarbes

Histoire-Géographie

Lycée T Gautier Tarbes

Maths

Lycée Billères Argelès
Lycée Marie Curie Tarbes
Lycée Jean Dupuy Tarbes

Technologie

Collège V Hugo Tarbes

Physique Chimie

Lycée Marie Curie Tarbes (deux postes)

Collège Voltaire Tarbes

Collège B Odin Bagnères
Collège V Hugo Tarbes

Arts plastiques

Collège Fébus Lannemezan

EPS

Collège Beaulieu Saint Laurent de Neste

Eco Gest Com

Lycée Marie Curie Tarbes prépa BTS
Lycée Marie Curie Tarbes

CIO PSY EN

CIO Tarbes

Postes libérés à l'inter 2018 dans le 65

Documentation

Collège Voltaire Tarbes

Lettres Modernes

Lycée R Billères Argelès
Lycée J Dupuy Tarbes

Anglais

Collège R Billères Argelès

Espagnol

Collège Mendès France Vic

Histoire-Géographie

Collège R Billères Argelès

Maths

Collège Massey Tarbes

Physique Chimie

Lycée Duruy Bagnères

Le Snes 65 au congrès académique

Les 8 et 9 mars s'est tenu le congrès académique du Snes Toulouse prémices du congrès national qui se tiendra à Rennes la dernière semaine de mars. Le Snes 65 a été représenté par le secrétariat (C. Gourbier, A. Gibert et S. Jaffiol) ainsi que par le secteur retraités M. Theulé et J-L Renaud. Il est juste dommage que d'autres syndiqués du 65 n'aient pas pu faire le déplacement à Toulouse afin de discuter des prochains mandats du Snes.

Quelle école voulons-nous : second degré de l'ambition pour tous. Quel avenir pour nos professions : établissements et personnels nos métiers en question ? Quelles alternatives économiques et sociales pour une société juste et solidaire ? Pour un syndicalisme rénové : d'autres façons de militer et d'être moteur du progrès social. Tels ont été les thèmes qui ont été débattus pendant 2 jours par les congressistes. Les débats ont parfois été vifs comme sur l'application du PPCR et les rendez-vous de carrière, la réforme du bac et celle du collège, l'avenir des non titulaires et celui de l'enseignement prioritaire. Nous sommes sortis de ce congrès avec des textes renforcés qui seront portés par la délégation de Toulouse au congrès national, pour le Snes 65, ce sera Catherine Gourbier qui sera déléguée. Nous ne manquerons pas de vous faire un compte rendu au retour de congrès.

Stage « L'école du numérique, un nouveau modèle ? »

Ce n'est pas la première fois que le Snes académique organise un stage sur ce sujet, ni d'ailleurs que le bulletin du Snes65 en rend compte (Les bibliomanes auront conservé le bulletin n°46 de mars 2015 !).

Principaux axes de réflexion : « Comment le numérique transforme-t-il l'école ? », « Le numérique améliore-t-il les apprentissages ? », « Le numérique et l'innovation pédagogique ».

Les intervenants : deux universitaires reconnus dans le domaine du numérique

- Éric Bruillard, Directeur du laboratoire Sciences Techniques Education Formation (ENS Cachan et IFÉ-ENS Lyon), dont les recherches portent sur les questions de conception et d'usage des technologies issues de l'informatique dans l'éducation.
- André Tricot, professeur à l'ESPE de Toulouse, spécialisé en Psychologie Cognitive

É. Bruillard a commencé par décrire les évolutions des modalités de certification des compétences numériques, aux niveaux français et européen. ECDL, PCIE, B2i, LSU, DIGCOMP, plateforme Pix, FUN-MOOC, Open Edu, projet Mentep... Autant de pistes à explorer sur votre moteur de recherche préféré !!! Vous l'aurez compris, le contenu a été dense...

A. Tricot a ensuite abordé les mythes portant sur le numérique et l'innovation pédagogique.

« On est plus motivé quand on apprend avec le numérique », « On apprend mieux en jouant grâce au numérique », « Le numérique permet d'adapter les enseignements aux élèves »... Autant d'affirmations que l'on entend régulièrement. Mais s'appuient-elles sur des résultats d'études sérieuses ?

Quant à l'innovation pédagogique, elle est certes nécessaire en pédagogie. Le monde change, et nos élèves avec. Cependant la mise en oeuvre d'une pédagogie innovante est délicate. Est-elle vraiment innovante ? Et pertinente ? Qu'en dit la recherche ? Et que penser des expressions « Il faut inverser la classe », « Le numérique permet d'innover », « Les élèves apprennent mieux quand ils découvrent par eux-mêmes »...

Dans chaque cas, A. Tricot a donné une réponse nuancée, mais sans concession et toujours basée sur l'état de la recherche, le mieux étant bien sûr de lire les ouvrages concernés (1) (2).

Ainsi, à propos de la classe inversée... Cette méthode a connu un succès mondial très rapide, via Youtube. Les élèves visionnent à la maison une « capsule vidéo » mise en ligne par le professeur, ce qui constitue l'apport notionnel, puis effectuent les applications en classe. Pour la valoriser, les promoteurs de cette méthode prétendent que lors d'un cours magistral, l'interaction entre le professeur et ses élèves est nulle. Ce qui est faux ! Il a été prouvé par exemple qu'il y avait une forte dégradation des apprentissages lorsqu'un professeur était privé de ses mains durant un cours magistral.

Prétendre de plus qu'une capsule vidéo serait un bon moyen de prise de connaissance d'un contenu est tout aussi faux ! Lors de la consultation d'un enregistrement sonore, contrairement au lecteur, l'auditeur ne peut pas réguler la prise d'information. Et seuls les bons élèves feront des retours en arrière.

Nous entendons souvent pour promouvoir cette méthode : « Avant, les exercices d'application à la maison n'étaient pas faits. Nous leur donnons l'approche notionnelle avant, et ils les feront en classe ! ». Or cet argument est consternant, car il n'y a pas deux types de tâches dissociées, d'un côté la notion et de l'autre les applications, qu'il faudrait en outre traiter séparément ! (3)

Pour conclure, alors que l'école française est actuellement en difficulté, A. Tricot a pointé l'absence d'un vrai diagnostic. Il ajoute qu'au lieu de remplacer des pratiques inefficaces par d'autres plus efficaces, la tendance est de pousser à remplacer des pratiques anciennes par des nouvelles. De plus l'injonction sur les changements de pratiques est une erreur, comme l'est l'instrumentalisation de « l'effet maître » en vue d'une généralisation à tout le système éducatif.

Marc Poulou, S1 du collège Paul-Valéry de Séméac

(1) André Tricot, *Apprendre avec le numérique*, Retz-édition, Collection Mythes et réalités

(2) André Tricot, *L'innovation pédagogique*, Retz-édition, Collection Mythes et réalités

(3) Pour approfondir le sujet, voir l'article de Paul Devin, IEN et secrétaire général du SNPI-FSU :

<https://blogs.mediapart.fr/paul-devin/blog/130216/les-leurres-de-la-classe-inversee>